

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis - Belvédère

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2018 A 12H00

La Société Assurances Maghreb S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 29 Juin 2018 à 12h00 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSURANCES MAGHREBIA S.A :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2017 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2017 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2017 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2017 ;
- 8) Mandat du Co-Commissaire aux Comptes.

GRUPE ASSURANCES MAGHREBIA « ASSURANCES MAGHREBIA S.A - ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A- ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A-MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – CODWAY S.A:

- 1) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe sur l'exercice 2017 ;
- 2) Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice;
- 3) Approbation du Rapport de Gestion et des Etats Financiers Consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2017.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

Première Résolution :

« Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2017, sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième Résolution :

« Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A – ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – CODWAY S.A », sur l'exercice 2017 et après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux comptes sur ce même exercice, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport de Gestion du Groupe dans son intégralité ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2017 tels qu'ils lui ont été présentés. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2017. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2017, comme suit :

| | | |
|--|----------------------|-----------|
| Bénéfice de l'exercice 2017 | 8 874 809,828 | DT |
| + Report à nouveau antérieur | 8 432,615 | DT |
| Premier reliquat | 8 883 242,443 | DT |
| - Réserve légale | 444 162,122 | DT |
| Deuxième reliquat | 8 439 080,321 | DT |
| - Réserves pour réinvestissements exonérés | 2 000 000,000 | DT |
| Troisième reliquat | 6 439 080,321 | DT |
| - Réserves pour fonds social | 250 000,000 | DT |
| Quatrième reliquat | 6 189 080,321 | DT |
| - Dividendes | 4 500 000,000 | DT |
| Cinquième reliquat | 1 689 080,321 | DT |
| - Réserves facultatives | 1 670 000,000 | DT |
| Sixième reliquat | 19 080,321 | DT |
| - Report à nouveau | 19 080,321 | DT |
| Septième reliquat | 0,000 | DT |

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2017 à partir du 1er septembre 2018.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2017 à sept mille cinq cents (7500) dinars bruts par Administrateur.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2017 à six mille (6000) dinars bruts par membre.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat du Co-Commissaire aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts , décide de renouveler le mandat de la SOCIETE FMBZ KPMG TUNISIE représentée par Men qualité de commissaire aux comptes de la société ASSURANCES MAGHREBIA pour une durée de trois (3) ans, soit pour les exercices 2018, 2019 et 2020. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....